



En cohérence avec la politique environnementale du Groupe Renault, l'usine Flins s'engage à :

- Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos activités, tout en contribuant à la compétitivité du Groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels par :
 - La maîtrise des **consommations énergétiques et des émissions atmosphériques**
 - La réduction à la source et la maximisation de la **valorisation des déchets**
 - La prévention de la contamination des **sols et eaux souterraines**
 - La maîtrise des **consommations d'eau** et des **rejets dans le milieu aquatique**
 - La prévention des **pollutions accidentelles**
 - La maîtrise du **risque chimique**
 - L'utilisation au juste nécessaire des **matières premières**
- Mettre en œuvre un **Système de Management environnemental certifié ISO 14001**, en vue d'assurer l'amélioration continue des performances environnementales et de se conformer à ses obligations de conformité.
- Sensibiliser ses collaborateurs aux **enjeux environnementaux** et communiquer sur ses performances.

Afin d'atteindre ces objectifs, le site de Flins définit chaque année son **Programme Environnemental** et les moyens associés, en cohérence avec son contexte et ses aspects environnementaux significatifs.

La Direction s'engage à appliquer cette politique et encourage toutes les personnes qui travaillent pour ou pour le compte de l'entreprise à collaborer à sa mise en œuvre.

à Flins sur Seine, le 17 février 2021.
Jean-Philippe BILLAI
Directeur de l'établissement de Flins

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE RENAULT

- Prévenir et réduire en continu l'empreinte environnementale et les impacts sanitaires de nos produits, services et activités, en intégrant les principes de l'analyse du cycle de vie et de l'économie circulaire,
- Contribuer activement à la compétitivité du groupe Renault et à la protection de ses actifs matériels et immatériels,
- Mettre en œuvre le management environnemental sur l'ensemble du groupe Renault et de sa chaîne de valeur, en vue d'assurer le progrès continu et de se conformer aux réglementations et aux engagements volontaires.

Les domaines d'action prioritaires sont :

1. Changement climatique & efficacité énergétique.
2. Ressources & économie circulaire compétitive
3. Santé & écosystèmes
4. Services et systèmes de mobilité innovants
5. Management environnemental & transparence et responsabilité de la communication et du dialogue avec les parties prenantes